

Pour voter, il faut présenter au moment de l'émargement :

- la fiche de représentant de club si vous n'êtes pas le président du club.
- ou de procuration d'un club 1 à un club 2,
- Une pièce d'identité

Au moment de l'émargement, votre Comité Départemental vous remettra l'enveloppe du club que vous représentez contenant les éléments pour voter et le ticket repas.